Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 85 (1940)

Heft: 4

Rubrik: Revue de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE DE LA PRESSE

La conquête de la maîtrise de l'air. — Aidons nos commandants d'unités. — Une institution séculaire et un exemple de fidélité.

LA CONQUÊTE DE LA MAITRISE DE L'AIR

Sauf pendant la campagne de Pologne, où l'assaillant disposa d'emblée d'une supériorité écrasante, et pendant les premiers jours de la campagne de Finlande, où l'aviation russe couvrit les transports de troupes et en transporta elle-même, l'arme aérienne n'a pas encore pu, depuis le début de cette guerre, mettre à l'épreuve générale sa tactique, sa stratégie ni son matériel nouveaux.

Au début de ce printemps, qui pourrait inaugurer une période d'opérations plus actives, il nous paraît intéressant de reproduire ici une partie de l'article de M. de l'Escaille, paru dans la Revue des Questions de Défense Nationale de mars 1940, et qui ouvre de larges perspectives sur le développement à venir des opérations aériennes. (Réd.)

La conquête de la maîtrise de la mer, avant l'apparition de l'aviation, conduisait le plus fort à la recherche de la bataille au large, le plus faible au contraire restait dans ses bases, attendant une occasion favorable, résultant soit de l'usure du matériel de l'adversaire actif, soit d'actions de surprises.

En tout cas, ce dernier imposait une lourde sujétion à l'adversaire par sa seule existence : « a fleet in being » suivant la forte expression anglaise.

Les guerres navales ont eu ainsi, jusqu'à l'apparition de l'aviation, l'allure générale d'un blocus, tenu d'ailleurs de plus en plus loin et même d'une autre base, pour les flottes de surface, depuis l'apparition des sous-marins.

Ces conditions particulières résultaient de l'impossibilité pour une flotte de réduire par ses seuls moyens une base navale ennemie convenablement choisie et correctement organisée.

Une flotte réfugiée dans une pareille base était à l'abri des canons d'une flotte assiégeante, maintenue au large par les batteries de côte, qu'elle aurait dû d'abord réduire. C'est que la lutte entre une flotte assaillante et des batteries de côte s'engageait de part et d'autre avec les mêmes armes, ayant les mêmes portées de tir — mais la partie n'était pas égale : d'une part des navires irremplaçables pendant la durée d'une guerre, avec des approvisionnements en munitions très limités, d'autre part des blocs de béton.

Les batteries réduites, la flotte assaillante, avec des navires avariés, des munitions épuisées, aurait été dans une situation difficile, en cas de sortie de la flotte assiégée.

Actuellement les sous-marins, l'aviation basée à terre, rendent les bases navales encore plus invulnérables aux canons d'une flotte. Par contre, actuellement, les flottes ancrées dans leurs bases sont justiciables de l'aviation ennemie, point fondamental pour les problèmes maritimes d'aujourd'hui et de demain.

* *

Le but recherché par la maîtrise de l'air est de même nature que celui poursuivi par la maîtrise de la mer, bien que les routes aériennes n'aient guère à l'heure actuelle, en temps de guerre, qu'une utilisation militaire directe et non de ravitaillement.

La maîtrise complète de l'air ne peut encore dans ce cas s'acquérir que par la destruction des forces devenues ennemies, mais ici intervient, tout au moins dans le présent immédiat, une différence fondamentale avec les conditions de la guerre navale d'autrefois, un renversement des valeurs.

La bataille aérienne en vol n'est pas la seule condition possible : l'attaque des bases et de l'aviation ennemie au sol prend au contraire une importance particulière, du moins en l'état présent de la défense des bases.

Par sa durée de construction, un avion est un matériel plus comparable à celui de l'armée qu'à celui de la marine.

Il peut donc, dans une certaine mesure, être considéré comme matériel consommable, puisqu'il peut être remplacé au cours des hostilités.

Cette situation évolue cependant rapidement :

- a) Les avions modernes exigent déjà des délais de construction assez longs et des outillages perfectionnés, et on ne peut imaginer de sacrifier les qualités militaires aux facilités de construction. Lors de la dernière guerre on a construit rapidement des bateaux de commerce en bois, nul n'a songé à étendre cette solution aux navires de combat.
- b) Nos territoires actuels, mesurés en temps, ont singulièrement diminué; tout point de leur superficie peut être bombardé, d'où diminution considérable de la production à escompter,

même si l'on n'est pas tombé dans l'erreur de se contenter d'une défense passive et qu'on ait organisé une puissante défense active, avec des canons armés par les ouvriers mobilisés.

c) La complication du matériel volant exige pour son utilisation un personnel très entraîné, ce qui demande de longs délais d'instruction.

Et ainsi, bien que ce ne soit pas encore la situation actuelle, on va inexorablement en aviation vers des conditions analogues à celles de la marine : la conduite de la guerre avec le matériel existant au moment de son déclenchement.

Les bases aériennes offriront un jour aux escadrilles un abri comparable à celui que les bases maritimes offrent aux escadres contre l'ennemi flottant.

Forte défense antiaérienne, hangars à l'abri de la bombe ou souterrains, dispositifs de départ assuré même après bombardement, vraisemblablement par catapulte.

Ainsi organisées, ces bases aériennes seront sans doute en nombre assez limité, comme les bases maritimes, et sans doute aussi deviendront invulnérables aux bombardements aériens, mais tel n'est pas le cas aujourd'hui.

Le bombardement d'objectifs militaires aura toujours l'allure d'un combat, mais, à l'inverse de ce qui se passe sur mer, la défense active, si puissante qu'elle soit, ne constitue pas une organisation à réduire au préalable; elle ne peut constituer un écran supprimant la possibilité de bombardement de l'objectif choisi.

Le combat ne se conduit pas avec les mêmes armes, mais obus contre bombes.

Les avions peuvent se tenir en altitude hors de portée du tir des batteries, au prix il est vrai d'une singulière diminution de la précision du lancement des bombes.

Si l'objectif militaire est convenablement choisi, l'enjeu, en l'absence de protection, est en faveur de l'attaquant ; cela ressort à l'évidence si l'objectif choisi est par exemple une formation d'avions à terre.

De cet ensemble d'observations, à première vue assez contradictoires, il apparaît que dans l'avenir les forces aériennes protégées à terre ne seront pas justiciables du bombardement et que la conquête de la maîtrise de l'air exigera le combat aérien.

En l'état actuel, l'attaque des bases aériennes est un combat qu'on peut envisager. Elle se recommande pour la conquête de la maîtrise de l'air, affranchissant des lourdes sujétions de la recherche du combat aérien.

En présence d'une forte D. C. A., le bombardement à haute

altitude d'objectifs limités, donnant de faibles résultats, il faudra descendre à portée convenable et, pour cela, agir par surprise.

Il n'est pas douteux que, comme sur terre, comme sur mer, il y aura de nombreux protagonistes d'action sans combat, d'attaques d'objectifs non militaires, pour agir sur le moral, sur la production, sur le ravitaillement... Nous avons eu sur mer les partisans de la course, de l'attaque des villes ouvertes... Tout est possible, tout peut arriver.

Les représailles sont une riposte utile, et d'ailleurs aucun moyen n'est à négliger. Mais le fait certain est qu'en dernière analyse le vainqueur aérien sera celui qui aura conquis la maîtrise de l'air, par la destruction des forces aériennes ennemies.

* *

Les routes aériennes de la stratosphère ou à haute altitude offrent partout les mêmes avantages que les routes aériennes maritimes actuelles, la possibilité d'arriver sur l'objectif avant toute alerte.

L'utilisation des routes aériennes terrestres à faible altitude sauf dans des conditions de temps offrant des possibilités comparables à celles de l'utilisation à terre de terrains variés, amènera nécessairement un combat aérien soit à l'aller, soit au retour dans de mauvaises conditions. Dès que la formation de bombardement sera signalée, les éclaireurs prendront et maintiendront le contact pour amener au combat des concentrations de forces réalisées en connaissance de cause.

Il est vraisemblable que, pendant de longues années encore, sinon toujours, le bombardement à haute altitude d'objectifs, réduits en dimension, sera sans grand effet, que les progrès certains de toute nature de la D.C.A. ne permettront pas les attaques méthodiques à faible altitude ; la seule solution actuelle apparaît être le bombardement en piqué par surprise, grâce à l'utilisation des routes aériennes à haute altitude.

Après la réalisation sans doute encore lointaine du nombre nécessaire de bases aériennes à l'abri des bombardements, le seul moyen pour la conquête de la maîtrise de l'air sera le combat aérien, dont la recherche et la conduite présenteront de singulières analogies avec le combat maritime. Or le maître de l'altitude imposera sa volonté.

Il n'est pas de problème plus important, ni plus urgent, pour l'aviation militaire que l'utilisation de la stratosphère.

H. DE L'ESCAILLE.

AIDONS NOS COMMANDANTS D'UNITÉS 1

Depuis le début de la mobilisation, la vie du commandant d'une compagnie, d'un escadron ou d'une batterie n'est guère enviable. Le commandant d'unité est un homme harcelé du matin au soir. Etant à l'échelon exécution, il doit s'occuper de tous et de tout.

Il subit, d'abord, quotidiennement, les effets de la paperasserie. Ce sont des notes, des ordres, des contre-ordres, des communications des C. M. qu'il faut lire, si l'on en a le temps, mais qu'il faut conserver et dont le transport nécessitera bientôt une fourragère spéciale. On reçoit même des errata de règlements, comme si l'on disposait d'un bureau organisé, comme en temps de paix. Que n'écrirait-on pas ainsi sur l'emploi abusif de la machine à écrire! Quand le « commandant » a répondu à diverses demandes d'explications ou à des questions plus ou moins diverses, après avoir essuyé l'une ou l'autre menace de sanctions ou aménités du même genre et préparé d'ineffables programmes d'exercices, il lui faut écouter les doléances de ses hommes tous plus ou moins malcontents. N'oublions pas qu'il y a parmi nos mobilisés plus d'un cas intéressant et que le commandant de compagnie, confident obligé de toutes ces choses, ne peut jamais appliquer de mesures générales puisqu'il se trouve toujours en présence de cas d'espèces. Le croirait-on, mais qu'il s'agisse de permissions ou de punitions, tout devient pour l'autorité, devenue méfiante à l'excès, sujet à tracasseries. Viennent alors les fameux « Loisirs du soldat » et c'est complet : le commandant peut même y aller de sa poche.

A cela ne se borne pas l'activité du commandant de l'unité. Il est responsable du service sur la position et de tout ce qui s'y passe, de ce que l'on fait au cantonnement, à la cuisine. Cela l'oblige à de nombreux déplacements sur plusieurs kilomètres. Ces déplacements, il doit les faire à pied, le vélo n'étant pas un moyen de transport utilisable dans la boue, dans la neige, sous la pluie et par vent debout.

Le commandant d'unité a d'autant plus besoin d'être aidé qu'il ne l'est pas ou presque pas. Au contraire : c'est à qui le daubera. Haro sur cet homme, tampon entre ses subordonnés et ses supérieurs. Ces derniers ont, d'ailleurs, un état-major généralement bien pourvu, encombré parfois d'officiers n'ayant ni la maturité, ni l'expérience suffisantes pour tenir des leviers de commande.

De l'échelon D. I. et C. A. le commandant d'unité emporte

¹ La Belgique militaire, 10 mars 1940.

trop souvent l'impression décevante de n'y point rencontrer assez de sensibilité, assez de finesse, assez de généreuse compréhension, assez d'esprit de confiance. La confiance appelle la confiance. C'est à l'échelon supérieur de faire le premier pas. On ne peut décemment espérer trouver chez l'exécutant les qualités qui font, à soi-même, défaut.

Quant au commandant de compagnie, on peut dire qu'il n'a pas du tout envie de rire. En eût-il envie qu'il n'en aurait pas le loisir. A ses demandes, c'est le : « Tirez votre plan! » Mais gare, si cela ne marche pas assez rondement! Une demande d'explications suivra avec parfois des menaces de sanctions.

Se rend-on assez compte, en haut lieu, que le commandant de compagnie (escadron ou batterie) est un homme qui vit dans un état de tension continuelle, d'angoisse constante? Chaque matin, réveillé avant l'aube, il se pose deux questions : qu'ai-je fait que je ne devais pas faire? que n'ai-je pas fait que je devais faire? Comme il est responsable des actes de ses subordonnés, les occasions d'être en défaut vont se multipliant, chaque jour, par dix au moins. Il lui est, en outre, interdit de se tromper et d'oublier quoi que ce soit.

Les commandants d'unité supportent un fardeau qui les fait succomber. Il serait grand temps qu'on y songe et qu'on les aide au lieu de les décourager.

TROUPIER.

UNE INSTITUTION SÉCULAIRE ET UN EXEMPLE DE FIDÉLITÉ ¹

La Garde suisse pontificale de Jules II à Pie XII.

A quelque moment de l'année, à quelque heure du jour que le passant débouche de la Colonnade du Bernin devant la Porte de bronze du Vatican, il est sûr de voir un groupe de curieux occupés à observer le va-et-vient incessant que l'on remarque au seuil des Palais Apostoliques et, tout en observant les prélats, religieux, pèlerins ou simples visiteurs qui entrent et qui sortent, ces sympathiques badauds dévorent des yeux la sentinelle à l'uniforme bariolé qui monte la garde, hallebarde sur l'épaule, le chef coiffé d'un grand béret bleu, en faisant les cent pas au sommet des degrés qui permettent d'accéder à la célèbre porte, ouverte à deux battants aujourd'hui, à demi-fermée du 20 septembre 1870 jusqu'en février 1929.

¹ Extrait de la Liberté, de Fribourg, du 1er avril.

Les Suisses et le service étranger.

Cette sentinelle est un soldat de la Garde suisse. Ce petit corps d'élite est célèbre dans le monde entier. Il ne comprend que 123 hommes avec un colonel-commandant, un capitaine de première classe, un aumônier ayant rang de prélat, un capitaine, un lieutenant, un sergent-major avec rang de lieutenant, sept caporaux, deux sergents-majors, deux portiers, cent hallebardiers et deux tambours.

La Garde suisse est la dernière survivance d'une tradition qui se perpétua pendant des siècles au sein des cantons helvétiques. En effet, ce petit peuple d'une bravoure éprouvée, célèbre pour la qualité de ses tireurs, eut pendant très longtemps des volontaires dans les armées d'un grand nombre de souverains européens. Les plus nombreux étaient au service du roi de France et nul n'ignore l'héroïque sacrifice des gardes suisses de Louis XVI qui se firent massacrer, le 10 août 1792, aux Tuileries, pour défendre la famille royale, épisode que rappelle, à Lucerne, le célèbre lion blessé, sculpté dans le rocher par le grand artiste danois Thorwaldsen. Les rois de Naples eurent aussi à leur service des Suisses dévoués et fidèles et Garibaldi les trouva devant lui à Palerme et à la bataille du Volturne. Mais tout cela est le passé. La Garde suisse pontificale, au contraire, a survécu aux vicissitudes des temps et aujourd'hui comme autrefois, on ne saurait imaginer une cérémonie au Vatican sans l'accompagnement obligatoire des braves confédérés en uniforme de la Renaissance.

Les origines de la Garde suisse.

On a souvent, à tort ou à raison, attribué au pape Sixte IV la fondation de la Garde suisse. Quoi qu'il en soit de cette tradition, il est certain que ce fut son neveu, le pape Jules II, qui envoya, en 1503, à Bâle, une députation pour demander aux cantons helvétiques une compagnie permanente de soldats volontaires, enrôlés pour la défense personnelle du pontife. L'accord définitif fut conclu en 1505 et, l'année suivante, la Garde suisse s'installait au Vatican, en même temps que l'on procédait à la pose de la première pierre de la nouvelle basilique de Saint-Pierre.

Ces soldats pontificaux avaient pour commandant Gaspard de Silenen, patricien de Lucerne. Les Romains les regardèrent défiler à travers la ville en bel arroi et les admirèrent fort. Un glorieux avenir les attendait. Les années passent. Sous le pontificat de Léon X, le pape humaniste confirme leurs privilèges et voici qu'un peu plus tard, sous le pontificat du deuxième pape Médicis, de Clément VII, la «Cohorte prétorienne» composée

de vaillants représentants de la libre Helvétie est appelée à jouer un rôle qui lui assurera un lustre impérissable. Elle a pour commandant — le troisième en date depuis 1506 — Gaspard Roust, de Zurich. Le 6 mai 1527, les bandes armées de Charles-Quint, sous les ordres du Connétable de Bourbon, pénétraient dans la Ville éternelle et y commettaient cet ensemble de forfaits, de pillages, de massacres et d'incendies passé à l'histoire sous le nom de Sac de Rome.

La Garde suisse, pour défendre le pape contre les brutalités des lansquenets impériaux, se sacrifiait héroïquement au seuil du Vatican. Seuls quarante-deux hommes pouvaient se réfugier avec le pontife au Château Saint-Ange, les autres se faisaient tous tuer sur place. Roust lui-même et sa malheureuse femme furent taillés en pièces dans la basilique de Saint-Pierre, que les hordes de ces forcenés ne respectèrent même pas. La Garde suisse ne put être reconstituée qu'en 1548, sous le pontificat de Paul III Farnèse.

Une tradition ininterrompue.

Dès lors, les Suisses de la Garde pontificale constituèrent une représentation permanente à Rome et autour du pape, des cantons helvétiques demeurés catholiques après la Réforme, Saint Pie V voulut qu'un certain nombre d'entre eux prissent part à l'expédition organisée contre les Turcs sous les ordres de Marc-Antoine Colonna et qui remporta, en 1571, la célèbre victoire de Lépante. Sixte-Quint leur marque une affection toute particulière. Beaucoup plus tard, aux temps de la Révolution, lorsque fut proclamée la République romaine et que le pape Pie VI dut prendre le chemin de l'exil, les Suisses de sa garde firent montre d'un noble courage pour le défendre, mais l'occupation française les dispersa pour un temps.

Ils étaient reconstitués en 1800 et accompagnaient en grande pompe le nouveau pape Pie VII lorsqu'il alla solennellement prendre possession de Saint-Jean de Latran le 22 novembre 1801. En 1848, à l'occasion des sombres journées de novembre, la Garde suisse se prodigua de nouveau pour défendre Pie IX.

Depuis lors, la Garde suisse n'a plus connu de temps aussi troublés et la chute du pouvoir temporel même, le 20 septembre 1870, ne l'a pas empêchée de continuer à remplir fidèlement la grande et séculaire mission dont elle a le privilège.

Une institution populaire.

La Garde suisse a joui plus ou moins de tous temps d'une grande popularité. Elle la doit à la nature même de ses fonctions,

au fait que les beaux hommes venus des montagnes d'Helvétie, coiffés, les jours de grande cérémonie, d'un morion de style médiéval, armés de hallebardes, la poitrine couverte d'une cuirasse d'acier, constituent l'une des notes les plus caractéristiques du cortège papal.

Si, parfois, la satire romaine leur a décoché quelques traits, ce fut toujours dans un esprit de bienveillance et de bonhommie, la légende voulant, souvent à tort, que le vin des *Castelli* ne fût pas sans attrait pour les braves Helvètes du Pape et le proverbe « boire comme un Suisse » ayant toujours trouvé quelque crédit sur les bords du Tibre.

La Garde suisse d'aujourd'hui.

L'organisation actuelle de la Garde suisse n'a pas beaucoup changé depuis le pontificat de Léon XII, au temps de la Restauration. Toutefois, sous celui de Pie X, elle eut pour commandant un soldat d'une rare énergie, le colonel Repond, de Fribourg, qui voulut lui imprimer une marque plus strictement guerrière. Il opéra un certain nombre de réformes, quelques-unes excellentes, notamment en ce qui concernait la tenue des hommes et leur armement, d'autres moins heureuses en ceci qu'elles visaient à imposer à des hommes qui sont, à n'en pas douter, de véritables soldats, mais aussi des soldats volontaires et en service permanent, une discipline d'une rigueur souvent excessive.

Son successeur, le colonel Hirchbühl, garda des innovations du colonel Repond tout ce qu'elles avaient de louable, mais revint à la tradition qui consiste à faire régner au sein de la Garde suisse un véritable esprit de famille. Nul n'était mieux fait, pour entretenir à la fois le bon moral des hommes et assurer, de leur part, une tenue et un service impeccables, que le commandant actuel de la Garde suisse, l'aimable et fin colonel de Sury d'Aspremont, secondé dans sa tâche par sa charmante femme et par le capitaine Pfyffer d'Altishofen, dont de nombreux ancêtres ont servi dans ce corps d'élite et en ont même exercé le commandement.

Le colonel de Sury d'Aspremont est à Rome depuis vingt-huit ans. C'est assez dire qu'il possède à merveille ce sens délié des nuances à quoi se reconnaissent les véritables Romains, de naissance ou d'adoption. Il jouit au Vatican d'un prestige sans égal et ses hommes ont pour lui un véritable culte. Cette popularité du meilleur aloi apparaît cent fois justifiée au visiteur à qui l'aimable colonel accorde l'honneur de lui faire visiter le corps de garde des Suisses au Vatican, situé à l'entrée de la Cité qui donne sur la Via Angelica. Rien n'y manque: ni le réfectoire, orné de fresques admirables dues au pinceau d'un artiste qui

fait partie de la Garde, ni la salle de lecture, la bibliothèque, le mess des officiers, la chapelle et l'armurerie où l'on admire les fusils Mauser bien astiqués, les casques reluisants, les cuirasses étincelantes, ni les chambres où souvent les soldats sont simplement à deux et ont licence d'orner à leur guise ce petit home où ils recréent une atmosphère familiale, ni la salle de spectacle où les hommes organisent de temps à autre concerts et représentations.

Beaucoup de ces excellents garçons font un très long séjour à Rome. Ils en profitent pour compléter leur culture, les uns s'occupent de musique, d'autres de peinture, certains même s'intéressent à l'archéologie et tous ont le goût et le sens de l'histoire, que développe infailliblement le cadre unique au monde dans lequel ils vivent.

Institution vénérable et séculaire, la Garde suisse est une représentation permanente de la fidélité observée à l'égard du Saint-Siège par les cantons helvétiques catholiques. C'est si vrai que le colonel de la Garde, sans avoir le titre ni les fonctions de ministre plénipotentiaire, a été souvent appelé à jouer ce rôle en quelque mesure, alors qu'il existe à Berne une nonciature apostolique rétablie en Suisse après la grande guerre, après qu'elle avait été supprimée au temps du *Kulturkampf*.

Les pèlerins venus à Rome et anxieux de visiter le Vatican aux multiples splendeurs, les Romains accoutumés au train de la vie propre à leur cité, ne doivent pas regarder les Suisses de la Garde pontificale comme les représentants curieusement vêtus d'une institution archaïque et plus ou moins inutile; ils lui doivent un salut d'admiration et de respect.

FERNAND HAYWARD.